



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20470
16 février 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

**LETTRE DATEE DU 16 FEVRIER 1989, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que les forces armées iraniennes ont commis les violations ci-après des dispositions du cessez-le-feu :

1. La partie iranienne a continué d'inonder le secteur du IIIe corps d'armée, devant les lignes de défense de nos unités. Suite à ces opérations d'inondation, les eaux avaient atteint les niveaux suivants : au 2 février 1989 à 16 heures :

- Entre le poste d'observation No 3, de coordonnées 913-998, et le poste d'observation No 22, de coordonnées 913-873 : 65 à 180 centimètres;
- Entre la ligne de défense No 3, de coordonnées 915-865, et la ligne de défense No 1, de coordonnées 940-812 : 6 à 120 centimètres;
- Entre le point de coordonnées 907-290 et le point de coordonnées 910-115 : 5 à 50 centimètres;
- Entre le point de coordonnées 909-287 et le point de coordonnées 912-024 : 38 à 85 centimètres.

2. Le 24 janvier 1989, de 6 heures à 15 heures, trois unités du génie ont été repérées alors qu'elles procédaient à la réfection de routes aux points de coordonnées 483-466, 489-459 et 511-381, à des distances allant de 650 à 700 mètres des lignes avancées de notre VIIe corps d'armée.

3. Le 25 janvier 1989, à 17 h 30, trois éléments ennemis équipés d'une grue et d'un camion benne ont été repérés alors qu'ils construisaient un poste en béton, au point de coordonnées 456-498, à 800 mètres des lignes avancées de notre VIIe corps d'armée.

4. Le même jour, de 9 heures à 11 h 15, la partie iranienne a déposé 10 blocs de béton, soit 2 blocs en chacun des points de coordonnées suivantes : 464-493, 416-448, 437-525, 440-520 et 430-537, à des distances allant de 900 à 950 mètres des lignes avancées de notre VIIe corps d'armée.

5. Le même jour, une unité du génie équipée de deux pelleteuses et d'un camion benne a été repérée alors qu'elle traçait une piste au point de coordonnées 340-580, à 600 mètres des lignes avancées de notre VIIe corps d'armée.
6. Une unité du génie équipée de trois camions benne, de deux bulldozers et d'une pelleteuse a été repérée alors qu'elle surélevait une digue au point de coordonnées 299-659, à 950 mètres des lignes avancées de notre IVe corps d'armée.
7. L'ennemi a installé deux positions en béton et une en sacs de sable au point de coordonnées 470-480, à 500 mètres des lignes avancées de notre VIIe corps d'armée.
8. Une unité du génie ennemi équipée d'une pelleteuse, d'un bulldozer, d'une niveleuse et sept camions benne a été repérée alors qu'elle procédait à la consolidation d'une route au point de coordonnées 469-482, à 800 mètres des lignes avancées de notre VIIe corps d'armée.
9. Une unité du génie ennemi équipée de quatre camions benne et d'un bulldozer a été repérée alors qu'elle consolidait une route au point de coordonnées 556-208, à 800 mètres des lignes avancées de notre VIIe corps d'armée.
10. Toujours le 25 janvier 1989, à 11 h 30, l'ennemi a creusé une tranchée de tir au point de coordonnées 585-427, à 250 mètres des lignes avancées de notre IIe corps d'armée. A la même heure, l'ennemi a installé une mitrailleuse au point de coordonnées 614-400, à 500 mètres de nos lignes avancées.
11. Le 26 janvier 1989, à 12 heures, un groupe d'éléments ennemis a été repéré alors qu'il creusait une tranchée au point de coordonnées 615-402, à 500 mètres des lignes avancées de notre IIe corps d'armée.
12. Le 27 janvier 1989, de 6 heures à 14 h 45, des éléments du génie ennemi ont été repérés alors qu'ils procédaient à la réfection de routes aux points de coordonnées 518-319, 469-483, 487-466 et 417-556, à des distances allant de 400 à 500 mètres des lignes avancées de notre VIIe corps d'armée.
13. Le même jour, à 7 h 15, quatre embarcations ayant chacune à son bord trois éléments ennemis ont été repérées au point de coordonnées 692-141, sur le Chatt al-Arab, à une distance de 400 à 500 mètres des lignes avancées de notre VIIe corps d'armée.
14. Dix soldats iraniens ont été repérés alors qu'ils installaient une position en béton au point de coordonnées 675-153, à 500 mètres des lignes avancées de notre VIIe corps d'armée.
15. Toujours le 27 janvier 1989, à 10 heures, un groupe d'une dizaine d'éléments iraniens accompagné d'une pelleteuse, d'un camion benne, d'un véhicule Mercedes et d'un véhicule de secours a été repéré alors qu'il procédait à la consolidation de ponts et la réfection de routes face à la position No 23, au point de coordonnées 932-124, à 800 mètres des lignes avancées de notre IIe corps d'armée.
16. Toujours le 27 janvier 1989, de 7 h 10 à 11 h 50, des éléments du génie ennemi ont été repérés alors qu'ils procédaient à la consolidation de routes au nord de

Khazalabad, sur les îles de Douwaysah et Mayawyah et à l'ouest de Mayouhi, aux points de coordonnées 504-382, 469-482, 489-459 et 518-317. Ces éléments ont également transporté de la terre du point de coordonnées 512-385 vers le village d'Ali Daaher, afin d'achever de clore le secteur ennemi à l'ouest dudit village, au point de coordonnées 487-340, à 700 mètres des lignes avancées de notre VIIe corps d'armée.

17. Une unité du génie ennemi équipée de deux pelleteuses et de quatre camions benne a été repérée alors qu'elle traçait une piste à 900 mètres des lignes avancées de notre VIIe corps d'armée.

18. Le 28 janvier 1989, de 8 heures à 11 h 30, des éléments du génie ennemi ont été repérés alors qu'ils procédaient à la consolidation et la réfection de routes sur les bords du Chatt al-Arab, au nord de Khazalabad, à l'ouest du village d'Ali Dhaher, sur l'île de Mayawyah, au sud des raffineries d'Abadan et à l'ouest de Mayouhi, aux points de coordonnées 504-382, 495-336, 489-549, 416-551 et 517-319. Ces éléments du génie ont également transporté de la terre du point de coordonnées 512-385 au village d'Ali Daaher, à 750 mètres de nos lignes avancées.

19. La partie iranienne a installé un poste au point de coordonnées 406-560, à 500 mètres des lignes avancées de notre VIIe corps d'armée.

20. Le 29 janvier 1989, à 17 h 20, l'ennemi a achevé de construire un poste couvert au point de coordonnées 159-773. Ce poste a été occupé par deux éléments ennemis qui y ont installé une mitrailleuse, à 1 kilomètre des lignes avancées de notre Ier corps d'armée spécial.

21. Le 30 janvier 1989, de 6 h 15 à 14 h 30, des éléments du génie ont été repérés alors qu'ils procédaient à la réfection et la consolidation de la route bordant le Chatt al-Arab aux points de coordonnées 504-372, 477-460, 429-536 et 468-483, à 650 mètres des lignes avancées de notre VIIe corps d'armée.

22. Le même jour, à 8 h 30, 10 éléments iraniens accompagnés d'un véhicule de secours, d'une pelleteuse et d'un camion benne de type Mercedes ont été repérés alors qu'ils installaient des viaducs au-dessus de la voie menant à Sirli (Wadi Sartoush), face à la position 23, au point de coordonnées 933-124, à 1 kilomètre des lignes avancées de notre IIe corps d'armée.

23. Le même jour, à 1 h 2, la partie iranienne a construit une position entourée de sacs de sables et non couverte face à la position 23, au point de coordonnées 926-125, à une distance de 200 à 300 mètres des lignes avancées de notre IIe corps d'armée.

24. Le même jour, à 21 h 30, l'ennemi a ouvert le feu au moyen de deux fusils de type GC en direction du point d'observation No 4, au point de coordonnées 942-796.

25. La partie iranienne a installé trois postes en blocs de béton au point de coordonnées 925-861, à 1 kilomètre des lignes avancées de notre IIIe corps d'armée.

26. Des éléments du génie ennemi, équipés de quatre bulldozers, ont été repérés alors qu'ils érigeaient un second remblai en arrière du remblai existant au point

de coordonnées 934-842, à 700 mètres des lignes avancées de notre IIIe corps d'armée.

27. Le même jour, à 17 h 15, la partie iranienne a installé une mitrailleuse sur le premier remblai au point de coordonnées 308-205, à 600 mètres des lignes avancées de notre VIIe corps d'armée.

28. Toujours le 30 janvier 1989, à 17 h 25, la partie iranienne a surélevé de 1 mètre l'un de ses miradors au point de coordonnées 319-583, à une distance de 1 000 à 1 500 mètres des lignes avancées de notre VIIe corps d'armée.

29. Le 31 janvier 1989, de 6 h 15 à 14 h 45, des éléments du génie ont été repérés alors qu'ils procédaient à la réfection et la consolidation de la route qui borde le Chatt al-Arab, aux points de coordonnées 498-336, 504-282, 489-458, 429-534, 457-499 et 470-481, à 800 mètres de nos lignes avancées.

30. La partie iranienne a procédé à la réparation des ponts construits au point de coordonnées 945-115, à 1 kilomètre des lignes avancées de notre IIe corps d'armée.

31. Le 1er février 1989, un groupe composé d'environ cinq Iraniens a installé un abri métallique au point de coordonnées 159-773 sur l'autre rive du fleuve Kenjan, à 700 mètres des lignes avancées de notre Ier corps d'armée spécial.

32. Le même jour, à 6 heures, l'ennemi a achevé d'installer une position au point de coordonnées 839-677, face à sa position No 384, à 800 mètres des lignes avancées de notre VIIe corps d'armée.

33. Toujours le 1er février 1989, à 20 h 25, la partie iranienne a tiré deux coups de feu en direction des positions de notre IIIe corps d'armée, au point de coordonnées 942-802.

34. La partie iranienne a installé six postes d'observation en béton entre les points de coordonnées 929-860 et 921-877, à 500 mètres des lignes avancées de notre IIIe corps d'armée.

35. La partie iranienne a ouvert une voie de 2 mètres de large dans un champ de mines au point de coordonnées 988-836, à 400 mètres des lignes avancées de notre IIIe corps d'armée.

36. Le 2 février 1989, de 6 heures à 10 heures, des éléments du génie ennemi ont été repérés alors qu'ils traçaient une route et en consolidaient une autre aux points de coordonnées 299-659 et 309-599, à 950 mètres des lignes avancées de notre VIIe corps d'armée.

37. Le même jour, de 6 h 10 à 14 h 30, des éléments du génie ennemi ont été repérés alors qu'ils procédaient à la réfection de routes aux points de coordonnées 489-459 et 472-481, à 750 mètres des lignes avancées de notre VIIe corps d'armée.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Ismat KITTANI